

Compte rendu de commission voirie du 20 janvier 2026

Lieu : Mairie de Colmar, 4^{ème} étage

Etaient présents : Jérôme Lecarpentier, Frederic Hilbert, Philippe Scheibling, Peggy Pierre, Eloi Desseigne et Marc Lagarde

Ordre du jour

1. Les améliorations réalisées
 - a. Le schéma directeur pistes cyclables 2020-2026
 - b. La vidéosurveillance et verbalisation route Sélestat
 - c. Route de Bâle
 - d. Rue de Thann/Rapp : SAS vélo
 - e. Passerelle Confluence
 - f. Ce qui se fait à Strasbourg
2. Le besoin d'améliorations
 - a. Vélorues
 - b. Rue Georges Lash
 - c. Route de Bâle à Colmar
 - d. Rue de Herrlisheim (entrée sud Biopole)
 - e. Rue du Florimont
3. Les projets engagés de la ville

1. les améliorations réalisées

- Route de Bâle
 - a. La vitesse à été réduite de 80 à 70km/h
 - b. La bande dérasée n'est pas une piste cyclable donc pas de picto vélo au sol et probablement pas d'entretien (responsabilité CEA)
 - c. Après pn entrée ville : pas prévu pour l'instant
- Passerelle Confluence
 - a. Le raccordement est prévu via la rue du Prunier. Pour cela VNF doit rehausser la digue ce qui est prévu courant 2026.
 - i. En attendant c'est via Unter Theinheimer weg
 - Un sens interdit pour >3.5t est prévu, sauf ayant droit
 - Un panneau attention cycliste. Idéalement clignotant car dangereux à cet endroit
 - ii. Coté Est, le débouché de la piste rue de la Birg est géré par un cédez le passage afin d'assurer la sécurité du cycliste. En effet, la section rue de la Birg comporte un rétrécissement de la chaussée avec sens prioritaire sur l'ouvrage qui mérite une attention

particulière des usagers et à ce titre, un point de vigilance des cyclistes sur ce carrefour. En complément, la section rue de la Birg a été mise en « zone de rencontre », ce qui donne la priorité aux modes doux, dès lors qu'ils sont engagés sur la voie.

2. le besoin d'améliorations

- Vélorues
 - a. Ancêtres à prolonger place du saumon-rue thann, place Hasslinger
 - b. Messimy-Bartholdi : proposition de changement de sens de circulation non réalisable :
 - i. Impacte sur la desserte du quartier car la circulation ne peut que se faire en sens opposé du boulevard Saint Pierre
 - ii. Le sens opposé est déjà présent sur la rue Messimy
 - iii. Imposer ce sens nécessiterait aux habitants du quartier de circuler sur Poincaré et Clémenceau pour rejoindre leur domicile (circulation déjà chargée et acceptabilité compromise des habitants du quartier)
 - iv. L'amélioration du contre sens cyclable et son élargissement nécessiterait un réaménagement de la voirie
 - v. La priorité dans le quartier pour les années à venir sera l'amélioration du déplacement des cyclistes Boulevard Clémenceau Rapp
- Rue Georges Lash : les abords de la gare sont un point noir connu. Un projet sera à étudier pour améliorer ce carrefour et la circulation aux abords de la Gare. A voir si cela devient une priorité avec le nouveau mandat.
- Route de Bâle à Colmar : oui l'idée est bonne, lorsque cette rue sera reprise, ce qui n'est pas prévu pour l'instant
- Rue de Herrlisheim (entrée sud Biopole) : finalement n'est pas prévu au budget 2026 de Colmar Agglomération. Il sera inscrit au nouveau schéma directeur des pistes cyclables. Le Cadres souhaite une réalisation en même temps que la mise en service du franchissement cyclable du rond-point des noyers à Eguisheim, fin 2026.
- Rue du Florimont : c'est une insertion progressive des cyclistes sur la route qui est nécessaire mais ce n'est pas prévu pour l'instant. En attendant, et afin d'éviter un accident, prévoir un panneau « fin de piste cyclable »

3. les projets engagés par la ville

- Le maire a annoncé un aménagement route de Neuf-Brisach
- Rue Stanislas : Réflexion en cours du carrefour de la place Tassigny jusqu'au Carrefour de la route d'Ingersheim

- Rue de la Fecht : sera réaménagée « en double sens de circulation avec plateau surélevé ». Cette voie sera en zone 30. Le plan d'aménagement définitif retenu à la suite de la concertation des riverains et sera consultable sur le site de la ville dans les semaines à venir
- Rue de Hunawihhr sera réaménagée en 2026 « en sens unique de circulation avec un plateau surélevé au carrefour et un contresens cyclable ». Cette voie restera en zone 30. Le plan d'aménagement définitif retenu à la suite de la concertation des riverains sera consultable sur le site de la ville dans les semaines à venir
- Poursuite jalonnement cyclable soutenu par la CEA

Prochaine réunion le **lundi 13 avril 2026 à 16h30 à la Mairie de Colmar.**